

Sous-munitions Versus banques

Alors que les parlementaires français viennent d'examiner le projet de loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions, une nouvelle fois les ONG Netwerk Vlaanderen et IKV Pax Christi dénoncent les investissements des banques et autres fonds d'investissement dans ces armes désormais interdites.

Investissements explosifs : Le rapport « Worldwide investments in cluster munitions a shared responsibility » actualisé (par rapport aux éditions de 2007, 2008, 2009) montre que 146 institutions financières de 15 pays (Etats-Unis, Canada, Espagne, Finlande, Royaume-Uni, Taiwan, Corée du Sud France,...) ont investi 31,5 milliards d'euros dans des actions et obligations, dans des entreprises fabriquant des bombes à sous-munitions (BASM). Dans le décompte de ces institutions financières, il faut noter que :

- 81 (soit plus de 50 %) sont américaines
- 32 sont d'origines européennes, dont 31 sont issues de 20 des 27 membres de l'Union Européenne qui ont signé la convention d'interdiction des BASM.
- 12 appartiennent à 10 pays de l'UE qui ont à ce jour ratifié la dite Convention.

Résultats : Outre de savoir si votre banque, finance des producteurs de BASM, l'intérêt de ce rapport est de pouvoir constater que certaines ont fait ou sont en passe de réaliser des efforts visant à réduire à zéro leurs investissements dans ce type de produit. Ainsi de nombreuses institutions bancaires ont ajusté leur politique après l'ouverture à la signature de la Convention. Netwerk Vlaanderen et IKV Pax Christi ont recensé 38 banques qui ont rendu public leur politique d'investissement et également 5 pays (Irlande, Luxembourg, Liban, Rwanda, Norvège) qui ont totalement interdit tout investissement financier dans ce type d'armement.

France : Cinq banques françaises sont visées par cette étude : Axa, BNP Paribas, Crédit Agricole, Natixis et la Société générale. Ces banques ont lors de l'année 2009 détenu ou géré plusieurs centaines de millions de dollars appartenant à des entreprises produisant des sous-munitions comme Textron, Lockheed Martin, ou L-3 Communications. Pour autant, trois de ces banques (Axa, BNP Paribas, Crédit Agricole) seraient en passe de réaliser des actions positives visant à restreindre, voire à ne plus investir dans ces sociétés.

Rappel : La Convention sur les armes à sous-munitions a été signée à Oslo le 3 décembre 2008. Elle entrera, le 1er août 2010 en vigueur. La France est le 20ème Etat à avoir ratifié ce texte. Les parlementaires français (7 avril dernier) ont lors de l'approbation du projet de loi sur

l'élimination des armes à sous-munitions, également décidé d'élargir les compétences de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) pour « *lui confier le suivi de l'application par la France de la convention sur les armes à sous-munitions* ».

Lecture : Le Forum du désarmement de l'UNIDIR vient de consacrer son nouveau numéro aux BASM « *Appliquer la Convention sur les armes à sous-munitions* ». Les différents auteurs (S. Brabant, T Nash, par exemple) s'expriment sur les modalités d'application de la CASM (Convention sur les armes à sous-munitions) et notamment sur les détails pratiques de sa mise en œuvre : Assistance aux victimes, dépollution des zones contaminées, destruction des stocks d'armes, coopération entre les Etats membres, et partenariat des Etats avec les ONG et la société civile ?